

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires. — IV Correspondance romaine. — V A l'Hôtel-Dieu, visite de M. le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec. — VI Aux prières. — VII Charité. — VIII Apostolat de la prière.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 29 décembre

Premier vendredi du mois. Circoncision et, dans les diocèses de Montréal et de Valleyfield, chant du *Te Deum* le dernier dim. de l'année et du *Veni Creator* le 1er janvier.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 29 décembre

Messe de S. Thomas de Cantorbéry, double ; mém. du dim. et des octaves de Noël, de S. Etienne, de S. Jean et des SS. Innocents ; préf. de Noël ; dernier Ev. du dim. — Aux vêpres, ant. et ps. des Iles V. de Noël ; hymne des Iles V. de S. Thomas (*Deus tuorum*) ; au Magnif., ant. *Qui vult* ; mém. du dim. et des octaves comme à la messe.

Mercredi, le 1er janvier

Fête de la Circoncision de N. S., 2e cl. ; à la messe, *Credo* et préf. de Noël. — Aux Iles vêpres, mém. de l'oct. de S. Etienne (*Stephanus*).

SOLENNITES DE TITULAIRES

Mercredi, le 5 janvier

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité des titulaires de la Circoncision (Saint-Sauveur) et de Sainte-Geneviève (Ile de Montréal et Berthier).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité du titulaire de Saint-Télesphore.

Lundi, le 6 janvier.

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Fête du titulaire de l'Épiphanie. J. S.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 4 décembre 1901.

L va y avoir, la nouvelle est maintenant absolument certaine, un consistoire pour les Quatre-Temps de décembre ; mais, nous l'avons déjà dit, il sera uniquement réservé aux promotions épiscopales. En même temps auront lieu, on le croit du moins, les diverses nominations aux emplois vacants de la curie pontificale. On ne les connaît pas encore, à l'exception d'une. Mgr Donato Sbaretti, qui était archevêque de la Havane, a donné sa démission de ce siège et est nommé délégué apostolique aux îles Philippines. C'est donc une nouvelle délégation rattachée à la Propagande, qu'institue le Souverain-Pontife, qui veut ainsi relier d'une façon plus stable et plus active ces îles lointaines au siège apostolique.

— Le gouvernement français a semblé, en ces derniers temps, défendre les missionnaires et les missions. Le discours de M. Waldek-Rousseau, à propos de l'indemnité aux missionnaires et chrétiens de Chine, a été ici très remarqué. Il ne faudrait point cependant se faire illusion, M. Waldek-Rousseau n'est pas devenu un défenseur de l'Eglise ; loin de là, il poursuit sa politique personnelle sans dévier, mécontentant même ses amis quand il croit son intérêt en jeu. De plus, voici un dessous de scène qui n'est pas connu et mérite de l'être. Quand les socialistes surent que M. Waldek-Rousseau défendrait les missionnaires à l'étranger, ils ont exigé un acte qui put les rassurer sur les sentiments intimes du président du Conseil ; et celui-ci, pour donner des gages à ce parti, a fait nommer immédiatement un séquestre pour les biens des Assomptionnistes et s'est emparé de ce qu'ils possédaient en France.

— Mais il y a encore d'autres mesures plus odieuses. Le gouvernement français ne veut point détruire le concordat ; il trouve au

contraire qu'il est entre ses mains une arme toute puissante, à l'aide de laquelle il pourra asservir le clergé français. Loin de lui rendre la liberté par une séparation qui serait au fond à son avantage, il le veut esclave ; et nous avons déjà des exemples qui montrent le pas fait dans cette voie. Le gouvernement tourne au josphisme le plus éhonté. Il n'a pas encore décrété le nombre de cierges que l'on allumera à l'autel ; mais il déclare que les religieux ne peuvent point être reçus dans les diocèses où ont existé quelqu'une de leurs maisons. C'est blesser profondément le droit qu'ont les évêques d'accepter, sous leur responsabilité, les sujets qu'ils croient les plus propres au bien de leur ministère pastoral. Il refuse d'admettre des clercs ordonnés à l'étranger ; et, pour me servir d'une expression du directeur des cultes, M. Dumay, franc-maçon de marque, il ne reconnaît point la *validité* de pareilles ordinations.

— Les religieux sont attaqués d'une manière ignoble. Non seulement ils ne peuvent pas se reconstituer sous quelque prétexte que ce soit ; mais tout ministère ecclésiastique leur devient pratiquement interdit. Deux jésuites allaient dire la messe dans la chapelle d'un hôpital ; au bout de quelques jours, le préfet l'apprend et déclare à la supérieure que si elle ne ferme pas sa chapelle à ces deux jésuites, il fera lui fermer la chapelle. Et la supérieure a dû congédier les deux pères. Pour eux, comme pour tous les religieux expulsés, il ne sera bientôt plus possible de célébrer la sainte messe, de faire un sermon, d'entendre une confession sur tout le territoire de la République. C'est un moyen déguisé de les faire mourir de faim ; car, à moins de prendre un métier manuel, comme faisait saint Paul aux premiers temps de l'Eglise, ils sont dans l'impossibilité de vivre de l'autel. Et croyez que nous ne sommes qu'au commencement de la persécution.

— On est certain au Vatican que le budget des cultes et le traitement de l'ambassadeur seront votés cette année par le gouvernement. Celui-ci ne veut pas soulever la question religieuse avant les

élections ; toutefois rien ne nous promet qu'il en sera de même après, et tout semble dire qu'il en sera différemment. Ce n'est point que le président du Conseil ne veuille persévérer dans sa ligne de conduite ; mais les partis ne se mènent pas toujours comme on veut, et l'histoire nous prouve que la queue finit toujours par marcher sur la tête. Et puis, M. Waldek-Rousseau est ministre depuis plus de deux ans et demi, son ministère est le plus long qui ait existé en France sous la troisième république, et les Français se lassent facilement de voir toujours les mêmes visages.

— Les fouilles de Sainte-Cécile, qui ont donné un si brillant résultat, ont eu un heureux contre-coup. On sait que le cimetière de Sainte-Agnès est de découverte récente, les premiers coups de pioche y ayant été donnés seulement en 1874. Or les premières galeries sur lesquelles on tomba se trouvèrent brusquement coupées par les murs de l'abside. On n'alla pas plus loin de ce côté.

— Au mois d'octobre, avec l'assentiment du cardinal Kopp, titulaire de la basilique, on a voulu fouiller tout autour de l'autel. On a retrouvé d'abord sous le pavé un grand nombre de *formae*, (tombs) chevauchant les unes sur les autres, la plupart doublées de marbres rares et qui étaient des sépultures du IV^e et du V^e siècles. Les chrétiens tenaient à reposer près du corps des martyrs et n'épargnaient aucun sacrifice pour se procurer une place à l'ombre de leurs reliques. Creusant ensuite plus profondément, on est tombé sur l'ancienne galerie du cimetière qui n'avait jamais été explorée, étant close entre les murs de l'abside et dont toutes les tombes sont intactes. D'après les inscriptions datées qui s'y trouvent, ces sépultures remontent à 450. Enfin on a pu isoler complètement un bloc de tuf carré, situé sous le maître-autel, mesurant 6 mètres sur 8 mètres. C'est au centre que devrait être ensevelie la martyre. On sait, d'après les mémoires de l'époque, que Paul V construisant le magnifique autel et le ciborium que l'on admire encore, fit creuser ce bloc de tuf vierge, et y retrouva une sorte de *cella* au milieu de laquelle reposait

sainte Agnès. On espère pouvoir vérifier ce point important ; aussi les chanoines réguliers de Saint-Jean-de-Latran, à qui est confiée la basilique, et qui sont chargés des fouilles, ont demandé à l'éminent cardinal d'aller plus loin, espérant retrouver, dans la *cella* creusée dans le tuf, l'urne d'argent ciselé qu'y avait déposée Paul V, il y a trois siècles.

Les choses en sont là, et si, comme on s'y attend, le cardinal veut bien donner les autorisations nécessaires, je ne manquerai pas d'informer les lecteurs de la *Semaine religieuse* du résultat.

DON ALESSANDRO.

A L'HOTEL-DIEU

VISITE de M. LE LIEUTENANT GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE QUEBEC

LE lieutenant gouverneur de la Province de Québec, Sir Louis-Amable Jetté, répondant à l'invitation qu'il avait reçue de la part des Religieuses-Hospitalières de Saint-Joseph, est venu visiter, le 17 du courant, l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Accompagné de Lady Jetté, de quelques autres membres de sa famille et de tout le personnel médical de l'institution, il a parcouru successivement les vastes pièces où sont hospitalisés, par catégories diverses, les deux cent cinquante malades que l'Hôtel-Dieu peut recevoir aujourd'hui simultanément.

Par permission spéciale de Mgr l'archevêque, qui avait tenu à souhaiter lui-même la bienvenue aux distingués visiteurs, se sont ouvertes ensuite les portes du cloître des religieuses, l'unique cloître papal que nous ayons au Canada.

Les salles communes, le réfectoire, les dortoirs, les cellules, les infirmeries, la lingerie, la procure, le parloir, tout est visité, dans un demi silence, dans une sorte de religieux recueillement, avec une émotion profonde et sympathique.

Quelle est donc la puissance de la mortification chrétienne, de l'austérité évangélique, de la prière et de la contemplation !

C'est là que ces dévouées religieuses se reposent des fatigues de tant de journées et de tant de nuits, passées au service des malades, au chevet des mourants !

C'est là aussi qu'elles puisent toutes les forces et toutes les vertus, réclamées sans cesse par leur œuvre d'une si admirable et délicate charité.

"Et comme elles paraissent heureuses !" cette exclamation était sur toutes les lèvres.

Non seulement elles paraissent heureuses, elles le sont véritablement. A l'exemple de Marie, elles ont choisi la meilleure part : la vie d'oraison et d'union à Dieu ; à l'exemple de Marthe, elles servent le Seigneur dans la personne des pauvres et des infirmes. Elles reçoivent, en retour, les bénédictions de l'une et l'autre de ces saintes femmes. Pour elles, la mesure du bonheur, dans le sacrifice, est comble.

Après avoir contemplé cette vie de prière et d'abnégation, écrivait un visiteur, l'on se dit en soi-même : " Nos religieuses sont des saintes ! Aimons-les, protégeons leur institution ! "

Arrêtons-nous sur cette parole et sur cette résolution.

D'ailleurs tout ce que nous pourrions ici ajouter, se trouve excellemment dans l'adresse présentée à M. le lieutenant gouverneur par le supérieur ecclésiastique de l'Hôtel-Dieu, et dans la magnifique réponse du représentant de l'autorité royale.

Adresse de M. le chanoine Vaillant

A Sir Louis-Amable Jetté, lieutenant gouverneur de la Province de Québec.

Monsieur le lieutenant gouverneur,

Il m'appartient, comme supérieur ecclésiastique de l'Hôtel-Dieu de Montréal, de vous offrir, au nom des religieuses qui le dirigent, la plus respectueuse et la plus cordiale bienvenue.

Ce n'est pas la première fois que les portes de ce cloître s'ouvrent devant les représentants de l'autorité royale. En 1763, après la cession, le général Amherst signalait ici son passage, en assurant aux Hospitalières qui étaient sur le point de retourner en France, l'intégrité de leurs droits. Plus tard, deux princes du sang, nos gouverneurs généraux, s'intéressaient à notre œuvre et daignaient l'encourager de leur haute sympathie.

Mais c'est la première fois qu'il nous est donné de recevoir l'un des nôtres, comme représentant de Sa Majesté, et de lui offrir l'hommage de notre respect. Laissez-nous vous dire, monsieur le lieutenant gouverneur, que si, en tout temps, l'expression de nos sentiments à l'égard de l'autorité nous eut été agréable et facile, elle nous l'est particulièrement à cette heure, où dans notre Province, la première magistrature s'honore de vous avoir pour titulaire, parce qu'elle trouve en vous les qualités de droiture, d'intelligence et de distinction qui la font respecter et qui la font aimer.

L'histoire de l'Hôtel-Dieu, monsieur le lieutenant gouverneur, vous est déjà connue ; c'est l'histoire même de Ville-Marie.

Nous naissons presque au même moment. Sur son berceau, où la Providence a renfermé tant d'espairs, et sur le nôtre, nous voyons penchée avec la même sollicitude, l'une des plus sympathiques et des plus saintes figures de la colonie naissante, Mlle Jeanne Mance. Elle est de cette petite troupe de soldats et de colons d'élite qui, le

17 mai 1642, aborde à l'endroit qui devait s'appeler du nom de la Vierge ; et c'est dans sa maison, qui est, avec la chapelle, le lieu de refuge et de repos des intrépides fondateurs, que s'ouvre le premier hôpital. Elle s'y dévoue pendant dix-sept ans, partageant avec joie les privations et les épreuves, qui marquent tous les commencements, ne rêvant devant Dieu que de l'avenir de son œuvre. Dieu lui réservait la joie suprême de le voir assuré, quand, dans l'été de 1659, arrivèrent au Canada trois Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph. Ces religieuses arrivaient de France, de la Flèche, où leur institut avait été fondé quelques vingt ans plus tôt par M. de la Dauversière et Mlle de la Fère ; c'étaient les trois premières fondatrices de notre Hôtel-Dieu.

Depuis lors, l'Hôtel-Dieu fait partie de l'histoire de Montréal, et nous pouvons suivre avec émotion le développement parallèle du progrès et de la charité.

Quand les hospitalières commencèrent d'y travailler, Ville-Marie comptait à peine quarante maisons et 260 habitants. Aujourd'hui, Montréal est une ville prospère, à laquelle les ressources financières dont elle dispose et la position privilégiée qu'elle occupe promettent le plus grand avenir. Mais on oublie trop facilement de quels sacrifices et de quels travaux nos pères ont affermi cette prospérité.

L'Hôtel-Dieu pourrait en témoigner mieux que personne, semble-t-il, parce qu'il a eu sa large part des sacrifices communs et qu'il a pris à sa charge, depuis deux siècles et demi, les souffrances qui accompagnent inévitablement tous les progrès. En 1825 il peut donner asile à 32 malades ; de 1826 à 1842, à 50 ; de 1842 à 1861, époque où l'Hôtel-Dieu a quitté la rue Saint-Paul pour s'élever sur ce versant de la montagne, il met 150 lits à leur disposition. Aujourd'hui, il y a place pour 250 malades. L'hôpital reçoit 2,500 pauvres par année, qu'il soulage sans acception de religion ou de nationalité. Depuis 1887, il s'est accru d'un dispensaire, dont l'installation ne laisse rien à désirer, et où près de 3,200 pauvres sont secourus annuellement par consultations ou prescriptions gratuites.

De 1760 à 1901 ces hospitalières ont reçu et traité 180,300 malades ; et c'est avec un sentiment de fierté bien légitime que nous nous plaçons à rappeler qu'à une époque où l'initiative généreuse de nos concitoyens et le dévouement de nos communautés catholiques n'avaient pas encore doté la ville de dispensaires et d'hôpitaux royalement pourvus, l'Hôtel-Dieu était seul à prendre soin des malades pauvres.

Nous bénissons Dieu, monsieur le lieutenant gouverneur, des développements heureux, des progrès constants qui ont marqué l'histoire de cette maison. Mais nous aurions mauvaise grâce d'oublier que cette action de la Providence s'est exercée en grande partie par les dévouements généreux et spontanés qu'elle a groupés autour de notre œuvre.

Ces progrès, l'Hôtel-Dieu les doit, depuis cinq ans, à l'impulsion si ferme et si généreuse de Mgr l'archevêque, qui continue ainsi les œuvres de ces pieux et zélés prédécesseurs.

Il les doit, depuis 1847, à l'École de Médecine et de Chirurgie, devenue la Faculté de Médecine de l'Université Laval, dont la compétence, le zèle intelligent et sagement éclairé lui assurent un service médical de la plus haute valeur.

Il les doit, depuis des siècles, à la compagnie de Saint-Sulpice, qui s'est chargée d'y entretenir la flamme de la charité la plus vive.

Mais il les doit surtout à ces Hospitalières de Saint-Joseph, qui y dépensent leur vie au service des pauvres et des malades. Depuis qu'il existe, quatre cents s'y sont succédées ; elles sont aujourd'hui cent professes ou novices qui y perpétuent les traditions de la ferveur primitive. Le 19 janvier 1666, le Souverain-Pontife Alexandre VII, les déclarait soumises aux vœux solennels et à la clôture, sous la règle de saint Augustin. Rien n'y est changé. Leur œuvre, leurs observations, leur esprit sont restés les mêmes. Elles continuent, comme leurs mères, de vivre loin du monde, dont elles sont défendues par la barrière du cloître.

Elles continuent de puiser dans la prière la force de se dévouer

sans relâche ; et elles continuent de tenir de l'Esprit-Saint cette éducation de la charité, ces attentions délicates, cette constance dans l'effort, dont aucune force naturelle ne remplace le bienfait et qui est la raison profonde de la supériorité du dévouement catholique.

Il nous plairait, monsieur le lieutenant gouverneur, d'insister sur ce point de vue général et d'un intérêt si captivant, si vous ne viviez dans les confidences et l'intimité d'une femme d'élite, qui rendait naguère aux vertus monastiques, dans la personne de la vénérable fondatrice de nos Sœurs Grises, un témoignage que le pays tout entier et Rome elle-même ont admiré.

L'Hôtel-Dieu, monsieur le lieutenant gouverneur, vous est extrêmement reconnaissant de la sympathie dont vous daignez l'honorer, et nous osons espérer que vous emporterez, aussi bien que Lady Jetté, le meilleur souvenir du cloître et de celles qui y passent leur vie à consoler les membres souffrants de Jésus-Christ.

Hôtel-Dieu de Montréal, 17 décembre 1901.

* * *

Réponse de Sir Louis-Amable Jetté

Monseigneur,

Madame la supérieure,

Monsieur le supérieur ecclésiastique,

Mesdames,

Messieurs,

C'est à votre bienveillante intervention, Monseigneur, que je dois le privilège d'être admis à faire la visite de cette maison qui, seule de tous les couvents de femmes de ce pays, est soumise à la clôture papale et ne s'ouvre régulièrement, soit aux prêtres, soit aux laïques, que par une permission exceptionnelle. Aussi dois-je vous remercier tout particulièrement, non seulement en mon nom, mais encore au

nom de toutes les personnes qui profitent aujourd'hui de la faveur qui m'est faite, du grand honneur que nous recevons tous en cette circonstance. Nous vous en conserverons, Monseigneur, un souvenir toujours reconnaissant.

Vous m'avez adressé, en me souhaitant la bienvenue, monsieur le supérieur ecclésiastique, des éloges dont je suis tout confus. Vous m'avez dit toutefois que vous parliez au nom des religieuses elles-mêmes. Ces dames trouveront donc tout naturel que je m'inspire, à cette occasion, de l'esprit d'humilité qui a toujours été la vertu dominante de leur institut, pour me soustraire à tout ce qui se rapporte à mon humble personnalité. Il me restera encore le grand mérite d'avoir imité, au moins une fois, des modèles que nous aurions tout avantage à suivre plus souvent.

Vous nous avez fait, tout à l'heure, monsieur le supérieur ecclésiastique, en un langage à la fois sobre et précis, l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Vous nous avez dit les humbles commencements de cet institut ; vous nous l'avez fait suivre, ensuite, dans les diverses étapes de ses progrès constants et comme réglés sur ceux de la ville elle-même ; enfin, vous nous avez délicatement indiqué les aides que la Providence a placées sur la route des hospitalières pour les encourager et les soutenir et, comme dans le cas de Faculté de Médecine de l'Université Laval, leur donner ce concours si précieux de la science qui, elle aussi, s'honore et se sanctifie par le dévouement et la charité.

Je ne saurais mieux dire, je ne saurais dire aussi bien.

Permettez-moi cependant, ne serait-ce que comme acte de justice et de reconnaissance, de nommer ces trois fondatrices : les Mères Judith Moreau de Brésolles, Catherine Macé et Marie Maillet qui, en 1659, arrivaient de La Flèche à Ville-Marie, et venaient prendre possession de la maison établie et préparée par Mlle Mance et qui leur était destinée. Quel contraste entre ce pays d'Anjou, aux mœurs douces et paisibles, qu'elles venaient de quitter, et cette colonie naissante du Canada, exposée alors aux incessantes incursions des sauvages.

Mais ceux qui connaissent l'histoire de ces religieuses, savent que dans toutes leurs entreprises, les difficultés, les obstacles, les dangers mêmes n'ont jamais été autre chose que des stimulants pour leur zèle et leur charité.

Les commencements de cette nouvelle fondation, vous l'avez dit monsieur le supérieur, furent difficiles ; les épreuves répétées et douloureuses ; mais le courage des hospitalières était indomptable et fut à la hauteur de tous les sacrifices.

Quel a été le secret de cette constante énergie, de cet inlassable dévouement ?

Je le trouve dans cette règle imposée par M. de la Dauversière, règle qu'il considérait comme la plus nécessaire et la plus précieuse de toutes et qu'il avait fait inscrire dans les constitutions de l'institut : « Que le service des pauvres malades devait être entièrement gratuit ». Règle bienfaisante et féconde et qui donne à cette communauté ce caractère si éminemment chrétien de charité véritable et sincère. Messieurs, c'est un fait connu que les hospitalières donnent sans recevoir. Elles ne demandent pas et elles donnent toujours. Le bien qu'elles possèdent leur a été donné, sans doute, mais il n'est pas pour elles, il appartient aux pauvres en y ajoutant leurs soins, leur travail et leur dévouement. C'est le véritable esprit que M. de la Dauversière a voulu faire prévaloir dans son institut, et l'histoire de cette maison n'est que l'éclatante réalisation de la sublime pensée du fondateur.

Comment ne pas admirer, surtout à cette époque d'indifférence et d'égoïsme, où, pressés par les nécessités de la lutte pour la vie, nous dépouillons si facilement de tout sentiment qui pourrait nous gêner dans la course à la fortune, comment, dis-je, ne pas admirer cette pratique si exacte et si vraie de la sublime vertu de charité faite de renoncement de soi-même et d'amour du prochain ?

Messieurs, je ne sais si je me trompe, mais il me semble que c'est surtout chez la femme que la pratique de cette vertu se rencontre le plus souvent dans sa plénitude et son épanouissement. Les soins

donnés par les hommes ont sans doute leur mérite, mais ceux de la femme sont plus complets et j'oserais dire plus sincères. La femme a la vocation de la souffrance sur cette terre, et il semble qu'elle en acquiert une indiscutable supériorité pour la soulager partout où elle la rencontre. Et je ne saurais mieux faire, pour compléter ma pensée, sur ce point, que d'emprunter à un des historiens de cet institut, l'admirable tableau que fait de l'hospitnière M. le chanoine de Lannay : « Les religieuses, dit l'écrivain que je cite, en s'offrant comme « des mères et des sœurs, rendent à l'indigent la famille éloignée ou « impuissante. Mais il faut qu'un parfum de vertu, une clôture de « modestie les enveloppent et les protègent, en même temps que le « respect et la reconnaissance du malade les honorent et les défendent. Rendues plus grandes que nature par leur charité, elles lui « apparaissent comme des anges envoyés de Dieu à son chevet : toute « pensée moins noble ne s'offre même pas à son esprit ».

Il y a deux siècles et demi que la ville de Montréal profite du dévouement et des sacrifices de ces humbles femmes. Rien pendant ces longues années n'est venu les distraire de leur tâche quotidienne ; et penchées chaque jour, chaque nuit, près du lit des malades, elles ont accompli leur sainte mission sans se préoccuper des bruits du monde. Aussi fidèles au devoir aujourd'hui qu'elles étaient il y a deux cents ans, la concurrence qui s'introduit partout n'avait pas à réchauffer leur zèle ; mais elle ne pouvait manquer d'éveiller leur attention et, toujours sensibles aux souffrances et heureuses de les soulager, elles ont accueilli avec bonheur chacun de ces étonnants progrès de la science moderne qui accomplit aujourd'hui tant de merveilles dans le traitement des malades.

Vous avez su, Monseigneur, les encourager et les guider dans les changements nécessités par les nouvelles méthodes ; et grâce à vos conseils et à la direction des médecins distingués qui en font le service, leur hôpital est à la hauteur de tous les progrès que la science a reconnus et consacrés.

Quel sujet de satisfaction et d'orgueil n'est-ce pas pour nous, que de posséder, au sein de cette grande ville, un monument si vénérable de cette charité large et sincère qui ne voit dans les malades, quelle que soit leur nationalité ou leur religion, que les membres souffrants de Jésus-Christ, et qui répand ses bienfaits sans distinctions et sans préférences.

Déjà à l'époque du changement de régime politique, en 1763, le général Amherst reconnaissait le mérite de cette maison et lui donnait une preuve de son admiration en lui envoyant une aide pour son œuvre. Vous avez rappelé sa visite, monsieur le supérieur, permettez-moi maintenant de citer ses paroles : « Ce ne sont, disait-il, en parlant des secours qu'il envoyait, que les arrhes du bien que je veux à une société si respectable que celle du monastère de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal, qui peut compter, de la part de la nation britannique, sur la même protection dont elle a joui sous la domination française ».

Je suis heureux de le dire, cette noble promesse a été loyalement tenue : l'hôpital a toujours joui de toute la protection à laquelle il avait droit.

De son côté, ce monastère de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal a continué son œuvre avec la même fidélité et le même dévouement. Les services qu'il a rendus et qu'il continue de rendre n'ont fait que croître avec les besoins de cette grande cité, dont les rapides progrès font l'étonnement des étrangers et l'orgueil de ses habitants.

Et c'est avec la plus profonde satisfaction que, me faisant aujourd'hui l'interprète de la reconnaissance publique, je puis affirmer que dans le cœur de chaque citoyen de cette ville, sans distinction de nationalité et de religion, le sentiment de respect et d'admiration pour les religieuses de l'Hôtel-Dieu est toujours aussi vivace et aussi sincère qu'au temps où le général Amherst prononçait les nobles paroles que j'ai eu l'avantage de citer.

Je ne saurais terminer, monsieur le supérieur, sans remercier les dignes religieuses de cet institut, au nom de madame Jetté et au mien, de leur bienveillant accueil. Elles savent, je n'en doute pas, tout l'intérêt que nous leur portons ; et je suis heureux d'avoir eu l'occasion de leur donner une preuve de ma haute appréciation de leur œuvre et de mon respect pour leurs vertus.

AUX PRIERES

Sœur Saint-Joseph de Bonsecours, née Marie-Anne Lecours, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Mme Odile Hébert, épouse de Napoléon Leblanc, décédée à Williamstown, Mass., E.-U.

Mme Marie-Louise Lanthier, épouse de feu Jean Décarie, décédée à Montréal.

Sœur Marie-Marguerite Léocadie Gadbois, des Sœurs Grises de l'Hôpital-Général de Montréal, décédée à Montréal.

Rév. Père A. Dupont, missionnaire, décédé à Elbow-Wood, P. O. N. Dakota.

CHARITE

UNE statistique nous est tombée par hasard sous la main. Nous sommes heureux de la porter à la connaissance de nos lecteurs. C'est la statistique des œuvres de charité accomplies, du 1er juillet 1900 au 1er juillet 1901, par une seule de nos maisons religieuses, l'Asile de la Providence. Elle donnera une idée des souffrances que la religion soulage dans toute la ville de Montréal. Voici :

Dans l'asile, pauvres logés et nourris : vieillards, 34, vieilles personnes, 134.

A l'extérieur : malades secourus, 565 ; visites des malades, 7,454 ; journées entières passées auprès des malades, 108 ; nuits de veille à domicile, 192 ; personnes assistées à la mort, 195 ; morts ensevelis, 125.

Au dépôt des pauvres : familles secourues, 218 ; visites aux pauvres ou dans leur intérêt, 6,561 ; enfants pauvres placés, 9 ; aumônes données, en argent ou autrement, \$2,600 ; nombre de repas servis aux mendiants, 9,884.

Au dispensaire : malades reçus 4,538 ; ordonnances médicales, remplies gratuitement, 19,589.

Nous serions heureux que le public visitât le dispensaire et le dépôt des pauvres de l'Asile de la Providence, il y verrait là la charité à l'œuvre. Mais après les chiffres que nous venons de publier, les commentaires seraient superflus.

Apostolat de la Prière

*Intention générale pour le mois de décembre 1901, approuvée et bénie
par Léon XIII*

L'esprit militant

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

DIVIN Cœur de Jésus, je vous offre par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses, et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, afin que tous les chrétiens combattent vaillamment pour les intérêts de Dieu et de l'Eglise.

Résolution apostolique : Prier et agir pour la bonne cause.